

Liberté Égalité Fraternité

## Direction Départementale des Territoires Service Eau et Risques Unité Qualité de l'Eau

Auch, le

2 4 MAI 2023

## LE PRÉFET

Monsieur le Maire.

Votre dossier de demande de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-8 du code de l'environnement, relatif à l'aménagement du lotissement « Les Mûriers » sur la commune de Castera-Verduzan a été déposé sous la forme papier, et porte le numéro 32-2022-00276.

Un récépissé a été délivré le 11 août 2022. En l'absence d'opposition dans le délai imparti, l'opération projetée peut être entreprise en vertu d'une autorisation tacite, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé qui doit lui-même être compatible avec la réglementation en vigueur.

Je vous prie de trouver sous ce pli un exemplaire du dossier de déclaration, une copie du récépissé, un certificat d'affichage et un certificat d'achèvement des travaux.

Le présent courrier et le récépissé doivent être affichés à la mairie de votre commune de CASTERA-VERDUZAN pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers durant une période d'au moins six mois.

Le certificat d'affichage n'est pas à retourner à la Direction Départementale des Territoires du Gers mais à conserver par vos soins à l'issue de la période d'affichage.

La décision tacite qui a été prise est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de CASTERA-VERDUZAN.

Le présent accord ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation

Dir Pie directeur départemental des territoires

La e effe du service eau et risques

alérie LACOMBE-PIAMIAT

Mél.: camille.diome@gers.gouv.fr Tél: 05 62 61 53 33

19 Place du Foirail - 32 000 AUCH

www.gers.gouv.fr

Pièce jointe: - 1 dossier de déclaration

- 1 copie du récépissé de déclaration
- 1 certificat d'affichage
- 1 certificat d'achèvement des travaux

**Copie pour information:** 

Bureau d'Etudes Techniques INGC - 1, rue Van Gogh - ZI Engachies - 32 000 AUCH

COMMUNE DE CASTERA-VERDUZAN
Monsieur Claude NEF
MAIRIE
Place Odilon Lannelongue
32410 CASTERA-VERDUZAN

Mél. : <u>camille.diome@gers.gouv.fr</u> Tél : 05 62 61 53 33 19 Place du Foirail - 32 000 AUCH

www.gers.gouv.fr